



**Déclaration liminaire de la FNEC FP-FO 02 à la  
F3SCTD de l'Education Nationale  
du 27 juin 2025**

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres de la F3SCTD,

L'instance est notamment réunie aujourd'hui pour étudier le suivi des fiches SST, le suivi des demandes d'aménagements de poste et faire le point sur les accidents de travail.

Nous souhaitons ouvrir cette séance en attirant votre attention, à nouveau, sur une situation de plus en plus préoccupante dans nos établissements, à savoir la dégradation continue des conditions de travail des personnels. La progression du nombre d'absences des enseignants au niveau national en est la traduction parfaite. Le jour de carence et la baisse d'indemnisation à 90% n'empêchent pas les collègues d'aller mal et d'être en arrêt de travail.

Depuis plusieurs mois – et cela s'accroît – nous constatons une augmentation significative des signalements dans le registre santé-sécurité au travail. Ces fiches, loin d'être anecdotiques, traduisent une réelle souffrance des personnels sur le terrain, confrontés à la violence accrue des élèves et des familles, à une charge de travail croissante, à un manque de reconnaissance, à une désorganisation persistante des services, et à une pression constante pour "faire toujours plus avec toujours moins". L'inclusion systématique et sans moyen n'est pas étrangère à cette situation.

L'assassinat d'un personnel d'éducation dans l'exercice de ses fonctions le 10 juin dernier, sans oublier les autres collègues tombés avant elle, témoigne aussi de cette dégradation des conditions de travail. Ce drame inacceptable ne peut que confirmer le constat maintes fois répété que la protection de l'École publique et de ses personnels nécessite autre chose que des discours ou des mesures opportunistes ignorant les besoins réels de la population.

Nous devons également dénoncer le refus ou le traitement insatisfaisant de plusieurs demandes d'aménagement de poste, en particulier pour des collègues en situation de handicap, de maladie chronique ou ayant plus généralement des problèmes de santé. Ce non-respect des droits fondamentaux des agents est non seulement contraire à la réglementation en vigueur, mais il porte aussi atteinte à leur santé physique et mentale, et à leur dignité professionnelle.

Face à cette situation, nous demandons :

- Une analyse approfondie des fiches SST avec des réponses concrètes, suivies et tracées;
- Le respect strict des procédures relatives aux aménagements de poste, dans une logique de bienveillance.

Nous rappelons que garantir la santé et la sécurité au travail ne relève pas d'une simple obligation administrative, mais d'un devoir moral envers celles et ceux qui assurent, malgré les difficultés, la continuité du service public d'éducation.

Nous attendons de cette instance qu'elle prenne toute la mesure de la situation et qu'elle contribue activement à l'amélioration des conditions de travail des personnels. Le PAAPD (Programme Annuel d'Actions de Prévention Départemental), également à l'ordre du jour de cette F3SCTD ne

doit pas seulement être un recueil des doléances des personnels et servir de bonne conscience à l'administration. Ce programme doit être ambitieux, réalisable et surtout réalisé avec une mise en œuvre concrète des mesures énoncées sur le terrain.

Les accidents de travail sont également à l'ordre du jour de l'instance. Nous demandons à ce que toutes les demandes de reconnaissance d'accident de travail soient systématiquement acceptées surtout lorsqu'il s'agit de souffrances psychologiques. Les collègues victimes de burn-out à cause de leur métier (surcharge de travail, élèves et familles violentes verbalement et/ou physiquement, conflit avec la hiérarchie ou les pairs) doivent être écoutés et accompagnés dans les épreuves qu'ils traversent. Ils ne devraient pas devoir réaliser un véritable parcours du combattant pour que leur arrêt de travail soit reconnu comme accident de service, du moment que les causes sont clairement dues à l'exercice de leurs fonctions. Nous exigeons que chaque agent soit systématiquement placé en CITIS par l'administration pour la durée totale de son arrêt de travail lié au service comme le stipule le code de la fonction publique à son article L822-21.

Enfin, concernant les visites F3SCTD, nous allons présenter aujourd'hui le rapport de la visite de Sissonne, seul et unique établissement de l'année visité. Nous demandons à ce que davantage d'établissements fassent l'objet de visite F3SCTD à l'avenir, comme cela se fait dans les autres départements de notre académie.

En cette fin d'année, comme les précédentes, la même problématique revient : la chaleur excessive dans les locaux. Qu'est-il envisagé pour lutter contre ce phénomène qui ne fera que s'aggraver dans les années à venir ? Des moyens, il y en aurait pour l'école...mais ils sont utilisés autrement, pour faire la guerre... Imaginez tout ce qu'on pourrait faire pour améliorer les conditions de travail des collègues et les conditions d'accueil des élèves avec les centaines de milliards d'euros attribués au ministère des Armées... Mais le gouvernement a d'autres priorités...

Dans tous les cas, la FNEC FP-FO continuera de se tenir aux côtés de tous les personnels luttant pour leurs conditions de travail, leur rémunération et les conditions d'apprentissage des élèves et revendique :

- **Un recrutement immédiat et à hauteur des besoins de personnels sous statut dans les écoles, les établissements et les services pour ouvrir des classes partout où cela est nécessaire, pour arrêter les fermetures de classes,**
- **La création de postes de remplaçants pour que chaque enseignant absent soit remplacé,**
- **Le retrait de l'Acte 2 de l'École inclusive et de la réforme du Choc des Savoirs,**
- **L'abandon de la réforme de la Voie Professionnelle,**
- **L'abandon du Pacte,**
- **Les créations de postes spécialisés, de PsyEN, d'AESH, d'AED nécessaires à la prise en charge de tous les élèves en difficulté ou en situation de handicap, l'abandon des PIAL et des PAS) et l'arrêt de la logique d'inclusion systématique et forcée sans moyen,**
- **L'augmentation des décharges de direction pour toutes les écoles. Pas une école sans décharge hebdomadaire,**
- **Le recrutement immédiat de tous les candidats aux concours inscrits sur les listes complémentaires et le réabondement de celles-ci, la titularisation ou la stagiarisation de tous les contractuels qui le souhaitent,**
- **L'augmentation immédiate des salaires par l'augmentation significative du point d'indice (au moins 10% tout de suite et le rattrapage des 32,5% perdus depuis 2000).**